



Comment puis-je avoir le compte rendu de mon expertise ?

Par Ntv, le **05/03/2020** à **10:23**

Bonjour,

J'ai eu une expertise médicale il y a quinze jours à la demande de mon assureur, je suis en arrêt maladie car ncb droite + de nombreux autres problèmes que le médecin agréé a conclu par une fibromyalgie, l'expertise doit partir aujourd'hui ou demain à l'assureur, mais pourquoi faire et pourquoi mon médecin traitant et moi-même n'avons pas accès aux résultats de cette expertise ? Savez vous ce qu'il peut se passer par la suite ? De plus, je n'ai pas fini tout mes examens car je vois une nouvelle rhumatologue avec apparemment une hospitalisation de 2 à 3 jours à la clé avec traction des cervicales et infiltration sous scanner, puis après on doit me résoudre le problème de l'hepicondylite et du canal carpien entre autres . Est-ce que l'assurance va continuer de me prendre en charge, est ce que mon employeur ne va pas me mettre des bâtons dans les roues si l'assurance dit à mon employeur qu'il ne veut plus de moi , sans foi ni loi, fond de pension américain, je suis auxiliaire de vie, ash dans une résidence séniors soi disant autonome sous une convention hôtellerie, bar, restaurant pour ne pas nous payer plus cher les dimanches et jours fériés ! J'ai également des soucis avec les indemnités complémentaires de l'assureur, j'ai commencé à en recevoir au bout de 6 mois !